Magenta, 3, qui lui enleva son porte-monnaie renfermant une quinzaine de francs. Cette fille prit la fuite, poursuivie par M. Voisart, qui parvint à l'arrêter rue Centrale.

Cette fille a été remise entre les mains de l'agent de police Debarre, qui l'a écrouée au poste de police. Le porte-monnaie n'a pu être retrouvé.

FILOUTERIE D'AUBERGE. — Trois individus, Jean-Baptiste Vanhaverbeck, tisserand, 22 ans, rue de la Perche, fort Sion, 23 ; François Noens, journalier, 18 ans, et Joseph Noens, 22 ans, manœuvre, fort Sion, 10, ont été arrêtés dans la nuit de dimanche à lundi, sous l'inculpation de *filouterie d'auberge* dans plusieurs estaminets des rues du Parc et de l'Epeule. Ils seront poursuivis en outre pour ivresse et bris de carreaux.

OUTRAGES A LA POLICE. — Dans la soirée de dimanche, un mouleur, Victor Devos, âgé de 26 ans, demeurant rue de la Guinguette, insultait les gens qui passaient rue du Collège. Invité par l'agent de police Kint à se taire, il injuria le représentant de l'autorité. C'est pour cette raison qu'il a été arrêté et écroué au dépôt.

VENTE DE MARCHANDISES SAISIES A LA DOUANE. — M. Tancrez, receveur des douanes à la gare du Nord à Roubaix, procèdera vendredi prochain, à deux heures et demie de l'après-midi, à la vente des marchandises suivantes : 337 kilogrammes de café vert, une balladeuse et une brouette.

MISE EN LIBERTE. — Fernand Delplanque, ce liseur de dessins, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 44, qui avait été mis en état d'arrestation sous l'inculpation d'agression nocturne, a été remis en liberté.

UNE FEMME BLESSEE A LA GARE. — Mme Dupont, concierge à la direction des Douanes, à Lille, était venue à Roubaix, dimanche après-midi. Après être descendue du train, elle s'aperçut qu'elle avait laissé son parapluie dans le compartiment et demanda à un voyageur, avec qui elle avait fait route, de le lui jeter. Le voyageur lança le parapluie dit « aiguille », mais la pointe effilée atteignit Mme Dupont au visage.

M. le docteur Derville, qui a donné des soins à la blessée, a constaté que la tige du parapluie avait pénétré profondément sous l'orbite, traversant les chairs, mais que l'œil était indemne. Après avoir été pansée, Mme Dupont a pu rentrer à Lille.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un apprenti mécanicien de M. [illegible] et Cᵉ, Polydore Vanendenhove, 15 ans, rue de Tourcoing, à Wattrelos, a été blessé au [illegible] par une machine à percer. Quinze jours de repos. Docteur Lebbe.

— Dans l'atelier de construction de MM. Emile Verschaeve et Delplace, un tourneur, Jean Rousseeuw [illegible], 16 ans, rue de Croix à Tourcoing, a été blessé à l'annulaire gauche pendant son travail. Quinze jours de repos. Docteur Lestienne.

— Au peignage de M. Alfred Motte et Cᵉ, un dégorgeur, Louis Therens, 21 ans, rue Bernard, a été blessé à l'annulaire droit par une poulie. Quinze jours de repos. Docteur Rousseau.

— Un [illegible] de fils de MM. Paul Prouvost frères, fabricants, Désiré D[illegible], 14 ans, rue de Lannoy, fort Dupret, a été blessé à l'index droit par la chute d'une [illegible]. Un mois de repos. Docteur Delecœuillerie.

— Un tisserand de MM. Huet et Mac-Avoy, fabricants, Jean Schietecatte, 53 ans, rue Bernard, cour Bayart, a été blessé au poignet gauche par un coup de navette. Dix jours de repos. Docteur Picquet.

— A la filature de coton de M. Motte Bossut, un fileur, Alphonse Mean, 28 ans, rue du Pile, s'est blessé au coude gauche en tombant. Six jours de repos. Docteur Pasquet.

INFRACTION A LA LOI SUR LES ETRANGERS. — Une servante, Sylvie Weibroeck, 26 ans, place de la Liberté, 10, a été l'objet d'un rapport pour infraction à la loi sur les étrangers (8 août 1893).

ENTERREMENTS DU MARDI [illegible] MAI. — Mme Nestor Jinot, née Marie Croix, 9 h. ½, église Sainte-Elisabeth. — M. Charles Vermeersch, 4 heures, église du Sacré-Cœur.

OBITS DU MEME JOUR. — M. Georges Harinkouck, 10 heures, église Saint-Martin. — Mme Adolphe Bonfhert, née Clémence Cornil, 9 heures, église Saint-Martin.

Assortiment complet des dernières créations pʳ costumes. E. Verhelle, tailleur, 53, Grande-Rue

POUR L'ACHAT d'un piano adressez-vous de confiance chez M. Marcelli, 3, rue du Bois. 22697

Communications

ROUBAIX. — *Fanfare des Trompettes « La Revanche »*, 235, rue des [illegible]. Mardi 5 mai, répétition générale pour les morceaux du concours de Gentilly (Seine), et communication très importante.

— *Cercle Artistique* (Section de Roubaix). — A la suite d'une démarche faite par M. Lambin, directeur du [illegible], auprès de M. Rodie, directeur du cirque, celui-ci a consenti à accorder une réduction de 50 % aux membres qui présenteront leurs cartes d'admission au contrôle.

— *Chorale du [illegible]*. — Mercredi 6, à huit heures et demie, réunion. Communications très importantes.

CROIX

L'AFFAIRE WAELKENS. — On trouvera, d'autre part, la condamnation prononcée, lundi, par la Cour d'assises de Douai contre un des dignitaires de l'église évangélique de Croix, Charles Waelkens, sabotier, inculpé d'attentat à la pudeur.

LE VOL DE LA RUE DE LA MAKELLERIE. — *Une descente de Parquet.* — M. Delalé, juge d'instruction, s'est rendu, hier, [illegible] à Croix, pour faire le constat des lieux où a été commis le vol de 7.000 francs, au préjudice de Mme veuve Denolder, rentière, rue de la Makellerie. On dit que le domestique inculpé dans cette affaire, le nommé Vandewynckele, a été arrêté, il y a quelques mois, à Bruxelles, et extradé.

WASQUEHAL

BLESSE D'UN COUP DE PIED DE CHEVAL. — Samedi, vers une heure de l'après-midi, un conducteur, M. Gustave [illegible], âgé de 50 ans, au service de M. Leroy-Derosnaux, briquetier à Lille, rentrait son attelage dans une remise située à proximité des briqueteries du Saint-Ghislain. L'un des chevaux ayant mordu son voisin, celui-ci lança une ruade qui atteignit le conducteur à la jambe gauche, et l'envoya rouler à plusieurs mètres. M. [illegible] a été reconduit en voiture à son domicile, à l'estaminet *Au bon coin*, hameau du Quesnes, à Wasquehal. M. le docteur Butin a constaté des contusions à la jambe qui nécessiteront vingt jours de repos.

FLERS-BREUCQ

VOL DE MONTRE. — Un domestique, Edouard Vandenheure, travaillant chez M. Louis Redant, horticulteur, chemin du Recueil, à Flers-Breucq, s'est plaint au garde, M. Cottigneux, qu'on lui avait volé sa montre et sa chaîne, d'une valeur de 46 francs, dans la soirée de dimanche. Vandenheure a raconté que se trouvant en état d'ivresse, des camarades le reconduisirent à son logement ; c'est, ajoute-t-il, l'un de ceux-ci, dont il a fait connaître le nom, qui serait l'auteur du vol. La gendarmerie de Roubaix procèdera à une enquête.

CYSOING

LA FOUDRE. — Au cours de l'orage qui a éclaté sur la région, lundi soir, vers cinq heures et demie, la foudre est tombée sur le fil électrique reliant le bureau de poste de Cysoing au domicile du facteur. D'énormes étincelles se sont produites dans les deux maisons, mais, heureusement, il n'y a pas eu d'accident de personne.

CAPPELLE

ACTES ADMINISTRATIFS. — En vertu d'un arrêté récent du Ministre des Finances, M. Alfred Dupont, auditeur de première classe à la Cour des comptes, maire de Cappelle, a été nommé membre adjoint de la Commission centrale instituée pour établir les listes des candidatures aux débits de tabac. Toutes nos félicitations.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

A ROUBAIX, Grande-Rue, 71

A TOURCOING, rue Carnot, 5

Impressions en tous genres pour le commerce. — **Têtes de lettre. — Factures. — Memorandums. — Avis. — Circulaires. — Cartes commerciales. Enveloppes. — Mandats. — Registres. — Carnets. Etiquettes, etc. etc.** — Exécution rapide et soignée. — Prix modérés.

WATTRELOS

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Le Bureau de bienfaisance, dans sa séance du 30 avril, a voté, à la majorité de quatre voix (celles de MM. Dubus, Lerustre, Delecroix et Aguche), la délibération suivante :

« Le Bureau de bienfaisance : attendu que les sommes inscrites à l'exercice 1903 ne sont pas inférieures à celles des budgets précédents, est d'avis : 1° de rester, quant à la distribution des secours aux assistés, dans les limites budgétaires ; 2° de solliciter du Conseil municipal, à sa prochaine réunion budgétaire, un supplément de crédit pour l'année 1903 et une augmentation de subvention pour les années suivantes. »

MORT SUSPECTE D'UN ENFANT DE SEPT MOIS. — Il y a quelques jours, une jeune fille, Clémence A..., dont les parents habitent le hameau de la Baillerie, fut admise en traitement à l'hôpital, ainsi que son jeune enfant, âgé de sept mois.

Dimanche, l'enfant mourut et comme certains bruits couraient sur les causes de ce décès, M. Bossard, commissaire de police, a ouvert une enquête. Il est probable que le cadavre du bébé sera autopsié aujourd'hui, par un médecin légiste. Clémence A... est gardée à vue à l'hôpital, en attendant les résultats de l'enquête.

LA FLANDRE

COMPAGNIE LOCALE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Assurance des accidents du travail. (Loi du 9 avril 1898.)

Assurance des exploitations agricoles.

Assurance des cochers, domestiques et gens à gages.

Assurance des chevaux et voitures, automobiles et vélocipèdes.

Assurance du bris des glaces.

Assurances individuelles.

La Compagnie est agréée par l'Etat pour les assurances qui relèvent de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

S'adresser au SIEGE SOCIAL, rue des Lignes, 20, à Roubaix, ou aux agents généraux :

A TOURCOING : M. Paul LORTHIOIS, rue Nationale, 81 ;

A QUESNOY-SUR-DEULE : Monsieur Georges PASQUESOONE, rue d'Ypres ;

A LILLE : M. L[illegible] MULLE, 292, rue Solférino ;

A ARMENTIERES : M. François CUVELIER, boulevard Faidherbe, 4. 27.059

TOURCOING

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira le vendredi huit courant, à huit heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour l'ouverture de la session de mai. Ordre du jour :

Ouverture et élargissement de diverses rues aux abords de la nouvelle gare aux voyageurs ; déclaration d'utilité publique. — Acquisition amiable de divers immeubles nécessaires pour cet objet. — Rue Winoc-Chocqueel ; ouverture du prolongement de ladite rue ; enquête nécessaire ; avis du Conseil municipal, en exécution de l'arrêté préfectoral du 16 mars 1903. — Immeuble acquis par la Ville des consorts Pollet-Hassebroucq ; acquisition de cave se trouvant sous le sol d'une partie dudit immeuble et n'appartenant pas auxdits consorts Pollet. — Expropriations faites par la Compagnie du Nord ; indemnité Raert ; avis du Conseil. — Liste du jury criminel ; désignation de deux conseillers par canton pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste préparatoire. — Incendie du Conditionnement des 16 et 17 mars 1903 ; autorisation d'encaisser les indemnités à payer par les Compagnies d'assurances et de régler les honoraires dus aux experts ; remploi. — Papiers en usage dans les services municipaux ; modification des prix ; somme à prendre en charge par la Ville. — Usine à gaz ; construction d'un hangar métallique ; marché. — Usine à gaz ; achat de lanternes rondes à gaz ; cahier des charges pour la mise en adjudication. — Instruction publique ; fourniture de claviers (étude faite en 1909 ; autorisation de payer sur l'exercice 1903. — Compagnie du Chemin de fer du Nord ; aliénation de l'excédent de terrain provenant de l'acquisition Sénéar ; aliénation d'une partie du terrain provenant de l'acquisition Jombart-Cospain. — Curage de la Becque de Neuville-en-Ferrain. — Usine électrique ; travaux de construction ; devis supplémentaires. — Union Sportive Tourquennoise ; demande de subvention. — Sapeurs-pompiers ; assurance contre les accidents causés à des tiers. — Exercice 1902 ; compte administratif du maire. — Exercice 1903 ; budget supplémentaire ; propositions du maire. — Taxe militaire ; liste des jeunes gens à dispenser ; avis. — Cessions de terrains à la voie publique. — Réception de travaux et fournitures. — Secours de famille.

Rapports de Commissions. — Finances et instruction publique : Fédération des Sociétés de tir des écoles publiques de Tourcoing ; demande de subvention. (Rapporteur : M. Darras.) — Finances et fêtes : Union Constantine Tourquennoise : demande de subvention. Union Sportive Tourquennoise ; demande de subvention. — Finances et baux et marchés : Baraques de la foire ; concession du droit de les construire. (Rapporteur : M. Masurel-Leclercq.) — Finances : Ecole de jeunes aveugles de Lille ; demande de bourse. (Rapporteur : M. Ducoulombier.)

ZELE INTEMPESTIF. — On nous rapporte que deux dames très connues dans le quartier de la Marlière, rencontrées par un douanier ambulant, furent invitées à se laisser fouiller. Ces dames exigèrent d'être conduites au bureau du quartier où des femmes doivent faire ce service. Mais il paraît qu'il n'y avait pas de visiteuse et l'on dut aller en quérir une qui n'arriva qu'une heure après. Or, les dames qui avaient ainsi attendu, ne portaient aucun objet soumis aux droits de douane.

Nous signalons le fait à qui de droit.

UNE SURPRISE DESAGREABLE.. — Lundi matin, vers sept heures, Mme Elise Butteners, âgée de 62 ans, marchande de légumes, rue des Girondins, 24, s'était rendue au marché pour y acheter des marchandises. Lorsqu'elle voulut payer ses achats, elle s'aperçut que son porte-monnaie contenant 26 fr. 10 et qu'elle avait mis dans une poche de son tablier, avait disparu. Elle suppose qu'il lui a été enlevé par un adroit filou. Mme Butteners a déposé une plainte.

L'ENTREE DES PIGEONS-VOYAGEURS. — Samedi, un train spécial de 35 wagons a amené en notre gare le joli chiffre de 52.206 pigeons voyageurs, tous destinés au lâcher et contenus en 1391 paniers. Voici les destinations auxquelles ils étaient affectés : Saint-Just, 6 paniers, 240 pigeons ; Creil, 16 paniers, 725 pigeons ; Breteuil, 165 paniers, 6.664 pigeons, et Arras, 1.204 paniers, 44.577 pigeons.

Si nous récapitulons les entrées du mois d'avril nous obtenons les nombres suivants : pour le lâcher, 654 paniers, 26.625 pigeons ; tir : 110 paniers, 8.747 pigeons ; alimentation, 69 paniers ; 4.495 pigeons ; acclimatation : 8 paniers, 45 pigeons ; reproduction : 1 panier, 6 pigeons. Au total, 842 paniers, et 39.918 pigeons. Depuis le premier avril jusqu'à ce jour, il est donc passé en gare 2233 paniers contenant 92.117 pigeons. C'est un beau début, surtout à cette époque.

L'ENTREE DE LA LIBRAIRIE ETRANGERE. — Pendant la deuxième quinzaine d'avril il est entré en France, par la gare de Tourcoing, les quantités suivantes d'articles de librairie étrangère : livres en langue morte, 915 k. ; livres en langue française, 1.020 k. ; musique imprimée, 530 k. ; chromos, 930 k. ; bibliothèque particulière, 80 k. ; clichés en cuivre, 80 k. ; imprimés avec blancs à remplir à la main, 435 k. ; journaux français-flamands, 675 k. ; soit au total 4.725 k. Ces divers articles étaient contenus en 86 colis ayant donné lieu à la rédaction de 29 procès-verbaux de constat.

L'ACTION LIBERALE POPULAIRE fera célébrer demain mercredi, 6 mai, à sept heures, en l'église Saint-Christophe, une messe à la mémoire de M. Amand Leman, membre décédé.

CONTRAVENTION à Marie M...., 32 ans, pour fermeture tardive de son estaminet.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de lundi, il est arrivé aux halles les denrées suivantes : marée, 100 k. ; artichauts, 250 ; asperges, 70 bottes ; beurres 25 k. ; pain d'épices, 58 k.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Henri Fontaine, meunier, un farinier, Polydore Lecoutre, s'est contusionné le genou gauche en poussant le volant de la machine. Dix jours de repos. Docteur Dewyn.

— Arthur Cappelle, 17 ans, tisserand chez MM. Drey Simpson et Cᵉ, a été contusionné au coude gauche en travaillant. Huit jours de repos. Docteur Morival.

— Un charpentier, Charles Hennart, 40 ans, travaillant chez Mme Vve Béghin, a été contusionné au pied gauche par la chute d'une poutre. Six jours de repos. Docteur Bernard.

— Alfred Baptiste, 38 ans, homme de peine chez M. Parmentier, rue Winoc-Chocqueel, s'est contusionné le genou gauche en sautant d'un wagon. Quinze jours de repos. Docteur Hurier.

— Chez M. Valentin Roussel, un chaudronnier, Achille Hurent, 31 ans, a été contusionné au gros orteil gauche par la chute d'un morceau de fer. Dix jours de repos. Docteur Leduc.

MOUVAUX

STATISTIQUE SANITAIRE. — Pendant le mois d'avril écoulé il a été enregistré 19 naissances d'enfants légitimes ; 7 décès. Il a été célébré 9 mariages. Les sept décès répartis à presque tous les âges, sont attribués aux causes suivantes : diphtérie, 1 ; tuberculose des méninges, 1 ; cancer, 1 ; maladies du cœur, 1 ; bronchite aiguë, 2 ; affections de l'estomac, 1.

LA GREVE CONTINUE. — Un second ouvrier travaille depuis lundi matin ; il a été, comme son camarade, l'objet d'une « conduite » à main. Cet ouvrier habite Croix, aussi M. Robert a-t-il fait demander à la gendarmerie de Roubaix de prendre des mesures pour préserver cet ouvrier sur le territoire de Croix, où les gardes de Mouvaux ne peuvent exercer. M. Blondet a eu une entrevue avec M. Vincent, maire, mais rien n'en a transpiré et on ignore quel en était le but.

HALLUIN

LA MAIN-D'ŒUVRE FRANÇAISE. — Plus de trois cents personnes se pressaient lundi soir à six heures et demie, dans la salle du *Café du Commerce*, place de l'Eglise, où avait lieu une conférence organisée par la section halluinoise de la *Patrie Française*, sur cette question : « La défense de la main-d'œuvre française ». M. le docteur Doumer, président de la section lilloise de la *Patrie Française*, préside, assisté de MM. Vanheulle et Deprette, assesseurs.

M. Doumer prend le premier la parole pour présenter à l'auditoire, M. Albert Congy, député de Paris, délégué du groupe nationaliste de la Chambre des députés. Après avoir expliqué le but de la réunion, M. Doumer donne lecture de lettres de M. Godefroy Cavaignac et de M. Gauthier de Clagny. Dans sa lettre, ce dernier s'offre à venir à Halluin faire une enquête sur la situation de l'ouvrier français sur ce point de la frontière et de porter cette question à la Chambre sous forme de projet de loi ou interpellation.

M. Gayet traite alors la question de la « Défense de la main-d'œuvre française ».

« Nous avons pensé, dit-il, en examinant les causes et origines de la dernière grève, qu'il y a trop de Français qui souffrent de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère. Vous avez raison de protester, et soyez certain que vos réclamations seront entendues. Comme la douane protège et l'industrie et l'agriculture, il serait urgent qu'une loi vienne enfin protéger les « bras français.

» Pourquoi n'établirait-on pas une taxe sur ces ouvriers étrangers, qui pouvant vivre à meilleur marché que le travailleur français, viennent ici, au nombre de 25.000, nous a-t-on dit, gagner un salaire bien moindre que celui qu'on vous donne pour ce qui fournit l'indispensable à votre famille. (Bravo ! Oui ! oui !)

» Il faut que cet ouvrier étranger, qui considère comme un déshonneur de donner en France deux sous pour boire une chope, et qui s'en va de chez nous sans laisser un atome de cette richesse qu'il emporte, soit imposé de telle sorte que les charges qui pèseront sur lui, soient égales à celles qui accablent l'ouvrier français ! Si l'un de vous pense devoir prendre la parole, nous l'écouterons ; mais laissons de côté la politique, car nous en mourons, de la politique !

» Nous désirons protéger le travail national, comme déjà sont protégées l'industrie et l'agriculture françaises». L'orateur a été très applaudi.

M. Congy, député de Paris, reprend la thèse du précédent orateur et dit que déjà un député nationaliste de l'Est s'est occupé de la question de défense du travail français. Lui aussi considère que les travailleurs français doivent être protégés par l'établissement d'une taxe, assez élevée pour que l'industriel ne puisse plus prendre d'étrangers parce qu'il y a avantage. »

L'orateur traite ensuite des questions de mutualité et d'épargne, dont il s'est fait l'apôtre depuis longtemps ; il engage les travailleurs à constituer des caisses de retraite et de mutualité, en un mot à s'unir pour le succès de leurs revendications et leur bien-être.

Après quelques mots de M. Willeneau, délégué de la *Patrie Française*, le docteur Doumer invite les auditeurs à former un groupe d'études, à dresser la liste de leurs revendications, et à les étudier afin de les motiver. Il félicite les patrons d'Halluin qui n'emploient que des ouvriers habitant la localité, et présente l'ordre du jour suivant :

« Les travailleurs d'Halluin, réunis le 4 mai en réunion publique, sous les auspices de la *Patrie Française*, décident de se concerter pour formuler leurs revendications nationales et invitent les députés nationalistes à venir au plus tôt parmi eux, faire une enquête sur la condition des travailleurs français, surtout de ceux habitant la frontière, afin qu'ils puissent faire aboutir auprès du Parlement, les mesures nécessaires pour protéger le travail national contre la concurrence étrangère. »

Cet ordre du jour a été voté par acclamation.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS

ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART

MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE

LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

LILLE

UNE GRAVE AFFAIRE D'ESCROQUERIE. — Voici de nouveaux détails sur cette affaire dont nous avons parlé brièvement, dimanche matin.

Depuis quelque temps, la police de Lille surveillait les agissements du sieur Marcel Bertrand, directeur d'une sorte de maison de change établie à Lille, rue Doudin, sous le titre : « Comptoir financier ». Bertrand, très entreprenant, faisait beaucoup de réclame et tâchait, par tous les moyens possibles, d'attirer la confiance des clients. Il y réussissait souvent.

Il y a quelque temps, Bertrand écrivait une lettre à un jeune homme, lui offrant une représentation pour le Nord avec appointements fixes de 300 francs par mois. La place était très avantageuse, car l'intéressé pouvait encore toucher un tant pour cent sur les affaires, mais Bertrand réclamait le versement préalable entre ses mains d'un cautionnement de 2.000 francs. Le jeune homme, étranger à Lille, envoya la lettre à la mairie pour avoir des renseignements sur Bertrand et sur la valeur de ses offres. La mairie transmit la lettre à la Sûreté, qui fut chargée d'ouvrir une enquête.

Une perquisition fut faite dans les bureaux de Bertrand, 2, rue Doudin, perquisition qui aboutit à la découverte de « conventions » visant les prêts sur héritages, prêts sur immeubles, prêts hypothécaires, etc. Ces « conventions » étaient rédigées sous le couvert de deux raisons sociales : « Comptoir financier » et « Comptoir agricole », dirigés l'un par Bertrand, l'autre par un sieur L...

Ce dernier, mis en cause, ne tarda pas, d'ailleurs, à se disculper. Il vint trouver M. Corther, commissaire de police du 2ᵉ arrondissement, et lui fit l'historique de la société depuis sa fondation jusqu'au jour où, ne voulant pas, dit-il, tremper dans les combinaisons compliquées de Bertrand, il s'était séparé de son associé.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre l'inculpé.

UNE RIXE ENTRE CIVILS ET MILITAIRES. — *Un homme blessé.* — Lundi, vers une heure du matin, le maréchal des logis Lepez, natif de Dunkerque, du 1ᵉʳ escadron du train, accompagné de M. Deblonde, chasseur à cheval, sortaient d'un estaminet de la rue Saint-André, quand ils rencontrèrent deux garçons brasseurs, qui voulurent lier conversation avec eux.

Les deux garçons brasseurs étaient légèrement pris de boisson, et les soldats, sans leur répondre, continuèrent leur route. Mal leur en prit, car l'un des interlocuteurs, un sieur Charles Frioux, âgé de 47 ans, demeurant rue du Marché-aux-Bêtes, 8, prit le képi et le sabre du chasseur et s'esquiva. Le soldat le poursuivit et put le rejoindre.

Mais, comme Frioux ne voulait pas lui restituer les objets d'équipement, Deblonde le terrassa et, après lui avoir donné force coups de poing et de pied, put rentrer en possession de son képi et de son sabre. Cependant, M. Lepez, le maréchal des logis, était resté avec le compagnon de Frioux et essayait de le calmer.

M. Frioux, qui a trois côtes de droite brisées et des blessures à la figure, a été conduit à l'hôpital St-Sauveur.

M. Roussenac a interrogé, lundi après-midi, les deux soldats ; la gendarmerie a reçu la déposition de Frioux.

CHOCOLAT MAUPRIVEZ

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 4 mai 1903

L'AFFAIRE WAELKENS DE CROIX

Lundi, a comparu devant la Cour d'assises de Douai, le nommé Charles-Louis Waelkens, âgé de 68 ans, né le 21 mai 1834, à Waereghem (Belgique), sabotier à Croix, rue du Trocadéro, inculpé d'attentat à la pudeur.

Charles Waelkens était, nous l'avons déjà dit, un des dignitaires de l'église évangélique du boulevard de la Chapelle. Il professait le culte baptiste, — une des sectes protestantes — et faisait partie du Conseil des anciens dans la dite église. L'importance de ses fonctions le faisait même considérer par les adeptes de ce culte comme le diacre du pasteur.

Le 28 février 1903, la petite fille des époux P..., âgée de moins de treize ans, demeurant Grande-Rue, à Croix, se rendit chez Waelkens, pour acheter des fagots de bois, selon l'ordre qu'elle en avait reçu de sa mère. Partie de chez elle à deux heures de l'après-midi, l'enfant ne rentra que vers cinq heures. La mère ne s'était pas inquiétée de cette longue absence, la croyant retenue chez une de ses parentes qui habite également rue du Trocadéro. La petite P... avait, paraît-il, l'habitude d'aller chercher du bois chez le sabotier. Celui-ci la retint et laissant là son travail, la fit monter dans sa chambre à coucher en lui disant « que c'était encore plus beau en haut qu'en bas ».

Les premiers actes reprochés à Waelkens se produisirent pendant l'ascension de l'escalier, et se renouvelèrent, plus graves, dans la chambre à coucher où le vieillard, abusant de la naïveté de l'enfant — qui est une dégénérée — accomplit des faits répugnants.

Au bout de quelques instants, Waelkens et l'enfant descendirent au rez-de-chaussée. Là, la même scène immonde recommença ; puis le sabotier sortit dans la cour et revint presque aussitôt, dans une tenue débraillée. Pour la troisième fois, et avec plus de gravité encore, l'individu commit un attentat monstrueux que nous ne saurions désigner.

Vers cinq heures seulement, il laissa partir la fillette après lui avoir servi du café et des tartines, mais en lui recommandant de garder le silence et de revenir encore.

Le scandale fut découvert le soir même et Waelkens, arrêté par les gardes de ville, subit une détention provisoire. Le lendemain, un des principaux dignitaires de l'église évangélique se rendit avec son fils chez les époux P... et, après un entretien, les fit consentir à signer une lettre où ils demandaient le retrait de la plainte qu'ils avaient portée contre le sabotier. A l'aide de ce document, les mêmes personnages obtinrent la mise en liberté provisoire du coupable. Mais deux jours après, le fait ayant été communiqué au Parquet, l'arrestation définitive de Waelkens fut ordonnée.

Déjà le sabotier, cédant aux instances des personnes influentes qui s'étaient mises en mouvement pour étouffer le scandale, avait quitté la rue du Trocadéro pour se cacher à Roubaix. C'est dans cette ville qu'il fut arrêté par la police de sûreté.

Ajoutons que dans un premier interrogatoire, il avait fait au commissaire de police de Croix des aveux complets, concordant, à un détail près, avec les déclarations de sa victime.

Un examen médical ordonné par le Parquet établit la portée exacte et les conséquences de l'attentat commis par Waelkens et celui-ci fut dès lors renvoyé devant la Cour d'assises par la Chambre des mises en accusation pour attentat à la pudeur.

L'affaire a été jugée à huis-clos lundi.

La Cour était présidée par M. le conseiller Lavoix, ayant pour assesseurs MM. Gravet et Lemaire. Le siège du ministère public était occupé par M. Bosso, avocat général. L'inculpé était défendu par Mᵉ de Lauwereyns, avocat du barreau de Lille. Trois témoins étaient cités : M. Seguin, commissaire de police de Croix ; Mᵐᵉ P... et sa fille.

Le jury a rendu un verdict affirmatif en admettant toutefois des circonstances atténuantes et la Cour a condamné Charles Waelkens à UN AN D'EMPRISONNEMENT, avec sursis de cinq ans. Le prisonnier a été remis en liberté.

2ᵉ affaire. — VOLS A HORDAIN ET A CAMBRAI

Jean-Baptiste-Léon-Joseph Carré, âgé de 35 ans, né à Ribécourt, arrondissement de Cambrai, le 5 octobre 1867, ouvrier menuisier, est accusé d'avoir commis un vol qualifié chez son patron, M. Lohure, menuisier à Hordain, et un autre à l'auberge de la veuve Domedame, à Cambrai. Il est mal noté.

Carré est condamné à cinq ans de travaux forcés et à la relégation.

Défenseur : Mᵉ Picquet.

3ᵉ affaire

Incendie volontaire à Tourcoing

Le 23 décembre 1902, vers dix heures trois quarts du soir, Mme Deroubaix, hôtelière à Tourcoing, se rendait dans sa chambre pour se coucher, lorsqu'elle sentit de la fumée et présuma qu'il y avait un incendie chez elle. Elle fit part de ses craintes à son mari, et tous deux pénétrèrent dans une chambre qui n'avait pas été occupée depuis une dizaine de jours : le matelas, la couverture, la courte-pointe, les draps, et le traversin étaient en feu.

Aidés par leur garçon d'hôtel, les époux Deroubaix parvinrent à éteindre l'incendie. Il était évident que l'on avait allumé par malveillance ce feu, qui, s'il n'avait pas été découvert alors par eux, se serait rapidement communiqué au bâtiment et l'aurait consumé.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur la servante, Zoé Verhille. Après quelques dénégations, celle-ci reconnut que c'était effectivement elle qui avait mis le feu au matelas du lit, à l'aide d'une petite lampe à essence, parce que la dame Deroubaix lui avait refusé la permission de sortir le dimanche précédent, et avait cependant autorisé une autre bonne à aller assister au baptême de son jeune frère le mardi 23 décembre. Le même jour, pour se venger, elle s'était rendue dans cette chambre inoccupée, et y avait mis le feu.

La fille Verhille, qui est âgée de 18 ans, née à Steenvoorde (arrondissement d'Hazebrouck), n'a pas d'antécédents judiciaires.

Zoé Verhille est acquittée.

Défenseur, Mᵉ A. d'Hooghe.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Les Fêtes de Roubaix

Roubaix, le 4 mai 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

S'il est un événement qui doit faire battre à l'unisson tous les cœurs roubaisiens, c'est bien la superbe fête qui s'organise pour la Pentecôte et dont il est question tous les jours dans votre estimable journal. Aussi est-il regrettable de voir pour ce jour-là deux sociétés de musique se préparer à un concours. Je veux parler de l'*Union des Travailleurs* et de la société *La Revanche*. Il est vrai que ces concours avaient été, sans doute, votés avant l'annonce de la fête du 1ᵉʳ juin, mais il me semble que d'après la liste que vous avez publiée des concours annoncés, il serait facile avec un peu de bonne volonté, d'en choisir un autre.

Si c'est le voyage de Paris qui tente ces musiciens, il leur serait facile de ne rien perdre, car un autre concours est annoncé pour le mois de juillet dans les environs de Paris et l'*Union des Travailleurs* pourrait aisément y prendre part.

Espérant que toutes les sociétés auront à cœur de rester à Roubaix, ce jour-là, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations. *Un lecteur.*

—x—

Roubaix, le 4 mai 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Dans le programme des fêtes du 1ᵉʳ juin élaboré jusqu'à ce jour, il me semble qu'il a été oublié un article des plus intéressants. Ne pensez-vous pas qu'à l'exemple de beaucoup de villes, où une fête spéciale extraordinaire est donnée, on ne ferait pas bien d'accorder des primes aux habitants qui auraient le mieux pavoisé leur maison ! Nous aurions ainsi des chances de voir la ville mieux décorée, ce qui ne ferait qu'ajouter à la beauté de cette fête, qui devrait dépasser de tous points celles qui nous ont été offertes depuis plusieurs années.

Je vous prie de transmettre la présente à la Commission des fêtes, en espérant qu'elle y donnera une suite favorable.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations respectueuses. *Un abonné.*

De Dunkerque à Roubaix-Tourcoing

Roubaix, le 4 mai 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Vous feriez plaisir à bon nombre de Roubaisiens et Tourquennois en mentionnant dans votre estimable journal la réclamation que j'ai souvent entendue à l'arrivée à Lille du train partant de Dunkerque à 5 h. 42 du soir.

Le train arrive à 7 h. 30 à Lille ; à 7 h. 28 un autre part pour Croix, Roubaix, Tourcoing. On se demande pourquoi la Compagnie n'assure pas la correspondance immédiate de ce train ; elle le pourrait facilement en retardant un peu le départ du train de Roubaix, ou en le remplaçant par celui qui vient de Dunkerque à 7 h. 30, ou bien encore en autorisant les voyageurs sans bagages à descendre de ce train à la gare de Fives, afin d'y prendre au passage celui qui part de Lille à 7 h. 28.

Cela permettrait de rentrer plus tôt chez soi et le service de la Compagnie ne serait pas lésé.

C'est très bien d'établir des express de Dunkerque à Lille, mais à quoi cela sert-il à nous, habitants de Croix, Roubaix et Tourcoing, si on nous fait attendre à Lille ?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations. *Un voyageur.*

Demandez le CATALOGUE de **Modes et Confections pour Dames**, GALERIES LILLOISES, 45, rue Nationale, Lille. 29650

FEUILLETON DU 6 MAI 1903 Nº 150

LA VOYANTE

L'Agence « Rodille » et Cⁱᵉ

par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

XXV. — (SUITE.)

Elle sentit aussitôt renaître en son âme avec plus de force que jamais, ce vague instinct religieux qui la poussait vers les demeures consacrées à Dieu et que, jusqu'à ce jour, il lui avait été impossible de satisfaire.

Cette fois elle était seule, elle était libre ; le docteur Fritz n'accueillerait point sa demande avec un visage irrité, avec un regard méprisant, avec un sourire railleur, ainsi qu'il l'avait fait un jour où elle le suppliait de lui laisser visiter une église.

Blanche s'avança jusqu'au portail. Elle jeta autour d'elle un regard inquiet, anxieux, et, ne voyant sur la place que des passants qui ne songeaient point à l'observer, elle entra.

Rien ne saurait donner une idée exacte de la sensation inouïe, tout à la fois bizarre et délicieuse, qui s'empara de la jeune fille au moment où elle entrevit au-dessus de sa tête les arceaux aériens de la vieille basilique, où elle entendit résonner sur les larges dalles le bruit de ses pas légers, où elle se sentit baignée dans une atmosphère tiède et sonore, toute chargée des vapeurs de l'encens refroidi.

La nef immense était presque sombre. Çà et là brillaient dans les chapelles latérales les clartés pâles des lampes allumées. Les lueurs éclatantes des vitraux peints rayaient par endroits la demi-teinte comme de grandes flèches de pourpre et d'or.

Blanche fut prise d'une sorte d'ivresse, une indéfinissable émotion gonfla son cœur : des larmes abondantes, mais qui n'avaient rien de pénible, s'échappèrent de ses yeux et ruisselèrent sur ses joues, ses genoux ployèrent, l'infinie majesté du saint lieu pesait sur elle et courbait son front, elle se prosterna, elle cacha sa tête dans ses mains et elle essaya de prier.

Hélas ! elle ne savait pas !

La pauvre enfant ignorait les paroles qu'il faut dire à Dieu et elle s'efforçait vainement de trouver ces paroles.

Elle devinait la présence d'un être invisible dont la grandeur et la puissance lui causaient un étonnement mêlé de respect et d'effroi, elle voulait s'adresser à lui, elle le voulait de toutes ses forces ; mais fallait-il lui parler comme à un maître, fallait-il lui parler comme à un père ?

Blanche, craignant de l'offenser, se taisait, et, tandis que son cœur bondissait dans sa poitrine, ses lèvres restaient muettes.

Enfin, peu à peu, une émotion plus calme remplaça le trouble absolu qui la dominait.

Les mots naïfs que sa mère lui apprenait à prononcer dans sa première enfance lui revinrent en mémoire, et, à vingt reprises, elle balbutia comme autrefois :

— Mon Dieu, je vous donne mon cœur.

—x—

Lorsque Blanche, au bout d'un temps assez long, sortit de Notre-Dame, elle avait fait un grand pas vers la science de Dieu ; elle ignorait encore, il est vrai, ce que c'était que la religion, mais la Divinité elle-même venait de se révéler à sa jeune âme.

Blanche en quittant l'église, gagna les quais et se mit à suivre lentement les rives de la Seine, regardant avec une curiosité enfantine, les étalages des marchands de vieux tableaux, de gravures anciennes et de bouquins dépareillés, qui, à cette époque bien plus qu'aujourd'hui, encombraient les parapets.

Tout à coup, elle éprouva une brusque commotion intérieure et son être entier tressaillit, comme si la décharge inattendue d'une batterie électrique venait de la toucher.

En même temps son regard ne pouvait se séparer d'un gros livre, jeté négligemment dans la case des volumes à dix sous.

Ce livre, elle croyait être certaine de ne point le voir en ce moment pour la première fois.

C'était un massif in-octavo dont la reliure, toute souillée, et brisée aux angles, d'une façon déplorable, avait jadis été belle.

Sous l'épaisse couche de poussière, sous les éclaboussures de boue qui recouvraient le chagrin noir de cette reliure, on distinguait vaguement quelque chose de semblable à un écusson autrefois doré, empreint sur le plat.

Les fermoirs oxydés, et disloqués, existaient encore, mais ils ne pouvaient plus se réunir.

Blanche prit le volume et l'ouvrit.

Sur la première page elle lut ces trois mots imprimés en rouge :

LA SAINTE BIBLE

Elle tourna quelques feuilles. Une gravure frappa ses yeux, puis une autre ; aussitôt ses souvenirs lui revinrent en foule, avec une netteté prodigieuse, et elle acquit la certitude que bien souvent, presque chaque jour, pendant son enfance, elle avait eu dans les mains ce livre dont les *images* la charmaient alors.

Blanche ne se trompait pas.

Le hasard, ce puissant *deus ex machina* des choses humaines, venait en effet de lui faire retrouver la Bible antique, aux armes de sa famille, vendue à l'encan sur la place publique douze ans auparavant, après le décès de Marthe et la condamnation de Jean Vaubaron.

Un ardent, un impérieux désir de posséder ce volume, si précieux pour elle, s'empara de Blanche. Elle en demanda le prix au marchand.

— Ah çà ! ma petite demoiselle, répondit en goguenardant ce dernier, il paraît que vous ne savez point lire ! Ne voyez-vous donc pas qu'il est dans la case à dix sous !

La jeune fille eut un frémissement de joie. Ces dix sous, elle les possédait. Un jour, dans le jardin, près de la maison, elle avait trouvé sur le sable une pièce de monnaie, et, comme elle voulait la rendre à Frits Horner, celui-ci, avec une générosité qui ne lui était point habituelle, s'était écrié :

— Je t'en fais cadeau ! garde-la !

La fille de Jean Vaubaron se hâta de donner au bouquiniste la pièce de dix sous qui constituait toute sa fortune, et, prenant le vieux volume si vivement convoité, elle le cacha sous son châle et elle l'emporta, en se disant tout bas à elle-même :

— Est-ce assez heureux, mon Dieu, que je sois sortie aujourd'hui !

Il faisait grand jour encore, et Blanche n'était point fatiguée ; mais à peine en possession du livre dont la seule vue réveillait en elle tant de souvenirs endormis, elle renonça subitement à pousser plus loin ses pérégrinations à travers Paris, et elle n'eut plus qu'une idée fixe, celle de se retrouver dans sa petite chambre solitaire, pour y prendre, tout à son aise, possession de son cher trésor.

La jeune fille abandonna donc les quais et elle suivit, ou du moins elle crut suivre le chemin qui devait la ramener au boulevard du Temple ; mais elle s'égara dès les premiers pas, et ce ne fut qu'au bout de deux heures, et après avoir demandé vingt fois sa route, qu'enfin elle arriva à la petite porte dont elle avait eu soin de prendre la clef.

Ce fut avec un excessif battement de cœur qu'elle ouvrit cette porte. Elle redoutait de se trouver en présence de Paméla ou de quelqu'un des domestiques, car, dans ce cas, Frits Horner ne manquerait point d'être instruit de l'escapade qu'elle venait de se permettre, et elle frissonnait à la pensée de la colère qu'il lui témoignerait sans aucune doute.

Rien ne vint justifier ses appréhensions.

L'absence de Paméla devait se prolonger aussi longtemps que celle du magnétiseur.

Aucun des valets n'avait jugé convenable de rentrer avant la nuit close. La maison était déserte, et Blanche regagna sa chambre sans que personne soupçonnât qu'elle venait de s'accorder à elle-même quelques heures de liberté.

XXVI

L'obscurité venait rapidement.

Blanche, après avoir poussé les verrous intérieurs, alluma une bougie et commença à nettoyer avec un soin pieux la reliure ternie du vieux volume et les fermoirs, qui ressemblaient à du fer rouillé.

Le chagrin noir ne tarda point à reprendre, sinon son éclat primitif, du moins une apparence austère et décente, et la jeune fille eut la joie de voir reparaître en partie les ors fanés de l'antique écusson que timbrait la couronne de marquis.

La restauration des fermoirs fut plus difficile, mais enfin l'épaisse couche de crasse et d'oxyde qui les recouvrait disparut ; la véritable nature du métal se fit jour peu à peu, et Blanche comprit que ce qu'elle avait pris pour du fer était de l'argent.

(A suivre). XAVIER DE MONTÉPIN.